

cette situation dès la fin de ce mois ou début mai.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vous avez répondu à quelques-unes de mes questions, monsieur le ministre. Je ne suis pas aussi optimiste que M. Elsen et, à vous entendre, je ne pense pas que ce soit la dernière fois que l'on évoque ce dossier en commission.

Vous avez néanmoins fixé une échéance, ce que j'apprécie. Cependant, j'espérais que l'on mettrait fin aux récréations. Il est trop facile de viser l'une ou l'autre personne. Dans une équipe, chacun a sa place et doit y rester. Au niveau budgétaire, vous avez rationalisé les dépenses sans toucher aux ressources humaines. C'est ce qu'il fallait faire.

Enfin, vous confirmez avoir reçu des courriers. Je comprends que vous souhaitiez les analyser avant de pouvoir vous prononcer mais, cela étant, cela prouve qu'il ne s'agit pas seulement de rumeurs. Quand certains prennent la peine d'écrire au ministre et aux parlementaires pour dénoncer des faits, c'est que le climat n'est plus supportable. Je suis certes rassuré d'apprendre que l'on associe désormais le conseil des étudiants à la recherche d'une solution globale car, sans étudiants, il n'y a pas d'école. Cependant, je voudrais également m'assurer que cette sérénité règne au sein du personnel, quelle que soit les positions dans l'organigramme. Je vous avoue que sur ce point, j'ai un certain nombre de doutes, ce qui me fait dire que nous reparlerons de ce dossier dans quelques semaines.

M. Marc Elsen (cdH). – Il m'arrive de faire de l'humour. Lorsque je disais que c'était la dernière fois que nous interviendrions dans ce dossier, c'était à prendre au deuxième, voire au troisième degré. J'exprimais en effet une lassitude, la nôtre mais également celle des acteurs de terrain. Parmi ceux-ci, certains osent s'exprimer directement afin de dénoncer un réel péril.

Je souligne également qu'il est essentiel de maintenir les contacts avec le conseil des étudiants, qui est soutenu par la FEF, ce qui indique l'importance de ce qui se passe.

Certains parlent de rumeurs. Moi, je dispose de témoignages, ce qui est différent. Je parle de faits avérés et rapportés par les personnes qui les subissent. Cela crée une mauvaise image de cette école de qualité et porte préjudice à tout le monde, y compris à nous, pouvoir organisateur, pouvoir politique. Si l'on n'y prend garde, la lassitude et l'indifférence pourraient bien faire suite aux témoignages parfois virulents et audacieux.

L'indifférence, si elle s'installe, ternira inévita-

blement l'image de dynamisme et d'engagement de cette haute école et de ses membres. C'est pour cette raison que j'exprime si clairement ma lassitude.

J'entends votre volonté d'agir fermement dans les plus courts délais. Il est urgent de le faire, faute de quoi la sérénité et la confiance seront difficilement restaurées car le passif sera grave et douloureux. Je peux comprendre votre prudence, puisqu'une procédure judiciaire est en cours, mais notre rôle de parlementaires consiste à être vigilants et à vous accompagner dans les actions fermes que vous avez décidées. Peut-être faudrait-il prendre des mesures à l'encontre de la direction, qui porte une lourde responsabilité dans cette affaire.

Il ne suffit pas d'avoir des responsabilités, encore faut-il les assumer pour le bien-être public. C'est ce que nous attendons de nos responsables.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Je remercie le ministre de sa réponse, bien qu'elle ait été très fragmentaire. Nous restons au milieu du gué. La situation ne cesse de s'aggraver dans cet établissement et nous devons prévenir tout découragement. Les membres du personnel, les étudiants et les parlementaires de la haute école peinent à imaginer son avenir.

J'entends votre souci d'associer tous les acteurs concernés, et pas seulement la direction, même si c'est à elle que vous demandez de soumettre des propositions. Sur ce dernier point, je reste sceptique.

Vous nous avez annoncé une sortie de crise dans les tout prochains jours, à la fin de ce mois ou au tout début du mois de mai. C'est là l'élément essentiel de votre réponse.

1.4 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Coursus informatique en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – En février, l'évaluation de la qualité des cursus informatiques a été finalisée par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. Pour la première fois, elle couvrait les trois filières d'enseignement – universités, hautes écoles, enseignement supérieur de promotion sociale –, soit un total de quarante-six établissements. Ce document fouillé méritait, selon moi, d'être débattu dans notre commission.

L'informatique est un secteur d'avenir, mais

surtout, il est toujours confronté à une pénurie de main-d'œuvre.

Le comité des experts déplore l'absence d'une base de données fiable fournissant le nombre et l'origine des étudiants inscrits en informatique ainsi que leur changement de cursus. Ces données permettraient en effet d'établir une vision d'avenir.

Certaines remarques des experts m'interpellent plus particulièrement, comme la difficulté de certains établissements d'enseignement supérieur d'attirer suffisamment d'étudiants pour maintenir les sections en informatique, le peu de diplômés de cette filière – ce qui ne permet pas de répondre à la demande du marché de l'emploi dans ce secteur –, le taux d'échec extrêmement important en première année et la faible proportion d'étudiantes : seulement 5 à 10 pour cent.

Il est vrai que ces constats ne datent pas d'hier. Comment agir ? Partant de cet important rapport et des constats de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, a-t-on étudié le problème avec les institutions concernées et la ministre de l'enseignement de promotion sociale ?

Les experts ont envisagé plusieurs pistes et j'en soulignerai quelques-unes sur lesquelles je souhaite votre avis. Il faudrait entre autres mieux expliquer aux élèves du secondaire ce qu'est le travail dans ce secteur, développer une évaluation des prérequis avant l'entrée en première année, mettre l'accent sur les stages, développer un master de soixante crédits en un an en horaire décalé dans toutes les universités ou intégrer plus de professionnels du monde de l'entreprise dans l'enseignement.

Les pistes ne manquaient donc pas et j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Les experts ont également relevé le manque de mobilité tant des étudiants que des enseignants. En effet, peu de stages à l'étranger sont ouverts à nos enseignants. De plus, trop peu de cours de langues (néerlandais ou anglais) sont dispensés. Pourtant, la maîtrise de l'anglais est capitale en informatique. Enfin, on constate que ce type d'études n'intéressent pas les étudiants étrangers alors qu'ils permettraient de combler les besoins en informaticiens dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelles mesures peuvent prendre les établissements d'enseignement supérieur pour pallier à ces problèmes ?

Selon les experts, l'établissement des programmes ne fait l'objet d'aucune concertation interuniversitaire. Certains domaines informatiques ou des technologies de l'information et de la communication risquent donc de n'être enseignés par

aucune institution.

Une telle concertation pourrait dès lors s'avérer utile sans être onéreuse. Partagez-vous cet avis ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Nous ne disposons en effet que d'une seule base de données : la base Saturne qui ne concerne que les hautes écoles. L'Observatoire de l'enseignement supérieur est chargé de la coordonner avec celle du Conseil des recteurs des universités francophones.

Parallèlement un accord de coopération est en cours d'élaboration entre la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone en vue de dresser un cadastre des parcours des étudiants et des élèves. Tant leur cursus que leur évolution sur le marché du travail et dans le domaine de la formation professionnelle seront analysés.

La pénurie d'étudiants dans les filières informatiques – tout comme dans d'autres filières techniques ou scientifiques – est préoccupante. Fabri-Metal, devenu Agoria, avait lancé, *in illo tempore*, une vaste campagne de sensibilisation aux études supérieures conduisant à ces métiers. Hélas sans succès ! Une autre campagne avait suivi, s'adressant cette fois aux jeunes filles. Essencia avait ensuite embayé avec une campagne de promotion des études de chimie.

Force est de constater que ces études attirent trop peu les jeunes. Il ne s'agit pas seulement d'un problème d'image mais d'un phénomène de société qui touche d'ailleurs également nos voisins – l'Allemagne facilite ainsi l'arrivée de diplômés indiens sur son territoire.

Nous n'en sommes encore pas là aujourd'hui. Les établissements d'enseignement supérieur font des efforts importants. Accompagnés de représentants des fédérations professionnelles, ils vont expliquer aux étudiants du secondaire les études et le monde du travail. Des bases de données subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent en contact les étudiants en recherche de stage et les entreprises.

Les autres recommandations du groupe d'experts ont été examinées par les autorités académiques. Les établissements d'enseignement supérieur engagés dans un processus d'amélioration continue de la qualité ne manqueront pas de les appliquer. L'Agence pour l'évaluation la qualité de l'enseignement supérieur elle-même promeut cette démarche.

Quant à la concertation entre toutes les formes

d'enseignement supérieur, je fonde beaucoup d'espoirs sur la création de l'Académie d'enseignement supérieur et de recherche prévue par le projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études que le gouvernement devrait vous présenter au plus tard à la prochaine rentrée parlementaire.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – J'entends que ce sujet vous préoccupe. Mais un rapport ne suffit pas : les propositions formulées par le comité d'experts doivent être concrétisées. Veillerez-vous à la prise en compte de ces recommandations sur le terrain ? Allez-vous être contraignant ? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre la création de l'Académie d'enseignement supérieur et de recherche (Ares), cela ne ferait que reporter le problème.

1.5 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Impact de la nouvelle déclaration fiscale sur les allocations d'étude »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – L'édition 2013 de la déclaration fiscale a récemment été publiée au Moniteur belge. D'après le nouveau ministre des Finances, Koen Geens, cette version serait plus compliquée que la précédente, mais toute aussi fiable.

Certaines déductions fiscales feraient place à des réductions fiscales. Certains fiscalistes ont écrit dans la presse que : « Les frais de garde d'enfant par exemple, étaient jusqu'à l'an dernier déductibles du revenu imposable, et l'impôt était calculé sur le plus bas revenu. Pour 2012, ces dépenses ne sont plus déductibles, mais le contribuable peut bénéficier d'une réduction fiscale. »

Ces modifications ne devraient avoir aucune influence sur l'imposition mais pourraient avoir un impact sur l'octroi de certaines allocations, dont les bourses d'études. Les acteurs de terrain et la Fédération des étudiants francophones s'en inquiètent.

Le nombre de demandes d'allocations d'études a augmenté de vingt-cinq pour cent en Fédération Wallonie-Bruxelles en un an. Dans le contexte de crise actuel, les demandes d'allocations pourraient encore augmenter.

Cette nouvelle formule de déclaration fiscale aura-t-elle un réel impact sur les allocations d'étude ? Dans l'affirmative, quel en sera le montant ?

Avez-vous pris contact avec votre collègue fé-

déral à ce sujet ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Tout d'abord, si incidence il y a sur la déclaration fiscale, celle-ci ne se fera sentir que pour les allocations d'études secondaires ou supérieures octroyées pour l'année scolaire 2014-2015. En effet, pour les demandes d'allocations d'études 2013-2014, c'est l'avertissement-extrait de rôle de 2012 et donc les revenus de 2011 qui en conditionnent l'octroi.

Après les premières recherches effectuées, mes services ne disposent pas de chiffres sur le pourcentage de demandeurs d'allocations d'études supérieures ayant des enfants en bas âge ou en crèche. Dans tous les cas, il ne devrait s'agir que d'une minorité. Le pourcentage des demandeurs d'une allocation d'étude secondaire qui ont des frais de garde d'enfant devrait être plus important, sans pour autant être significatif.

J'ai demandé à mes services d'investiguer davantage. Les recherches ne seront pas aisées, mais l'informatisation en cours – comme vous le savez, j'ai dégagé sur mes fonds propres un montant important à cet effet – devrait nous permettre de mieux répondre à ce genre de question.

Nous resterons attentifs. Dès que nous aurons établi le cadastre, nous pourrions interpellier de manière précise le ministre fédéral des Finances.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – L'objectif de ma question était précisément d'attirer votre attention sur ce problème pour que vous puissiez à votre tour interpellier vos homologues.

1.6 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Situation délicate de certains hôpitaux généraux « à caractère universitaire » »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). [U+2011] L'avant-projet de décret « Paysage » laisse planer encore de nombreuses incertitudes.

Mon attention a été attirée par la situation des hôpitaux universitaires. Actuellement, le label fédéral « hôpital universitaire » est accordé aux hôpitaux dépendant d'une université qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet. On en compte sept en Belgique, dont trois dans la partie francophone : Érasme, Saint-Luc et le CHU de Liège.

Cependant, dans une réponse à une question écrite, vous avez précisé à l'une de mes col-